



La Balme de Sillingy, le 12 mai 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-072

Objet : Signature d'un contrat de mission de contrôle technique pour l'aménagement d'un bureau de poste Bât D « Cœur de balme »

Le Maire de la Commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat de missions de contrôle technique pour l'aménagement d'un bureau de poste Bât D « Cœur de balme » avec la société BUREAU VERITAS domiciliée 68 rue Cassiopée à CHAVANOD (74650).

Article 2 :

Le contrat est signé pour un montant initial de 2 885 euros HT.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 16/05/2025
De sa publication le 16/05/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.